



Synthèse
Révision
Expertise
Comptable

59 Promenade Georges Pompidou
Prado Beach - CS 10022
13272 MARSEILLE CEDEX 08
Téléphone : 04 91 77 69 20
Télécopie : 04 91 77 08 32
e-mail : contact@syrec.fr
s i t e : [www . syrec.fr](http://www.syrec.fr)

ENTRAIDE

**Le Montesquieu
13 rue Roux de Brignoles
13254 MARSEILLE CEDEX 06**

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2022***

LRC/SC
n° 12360

Association ENTRAIDE
Le Montesquieu
13 rue Roux de Brignoles
13254 MARSEILLE CEDEX 06

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2022**

A l'Assemblée Générale de l'association ENTRAIDE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ENTRAIDE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d’émission de notre rapport.

Sans remettre en cause l’opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe 1.1 de l’annexe des comptes annuels présentant les faits majeurs exceptionnels qui justifient la perte de -4 181 729 €.

L’activité a fortement baissé au cours des 3 dernières années, liée à la crise sanitaire et à sa sortie progressive. Malgré une progression de 5.6% en 2022, le taux d’occupation des établissements reste insuffisant pour permettre l’équilibre dans une période où les prix de journée n’ont pas été réévalués.

La progression de la masse salariale, l’augmentation du prix des flux et de la restauration n’ont, en effet, pas été répercutées dans le prix de journée. Enfin, l’activité de la Résidence d’autonomie des jardins de Maurin a été maintenue avec 16 lits en attente de transfert, générant à elle seule une perte de 785 887 €.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d’ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'association ENTRAIDE relève des dispositions applicables au secteur médico-social. Ses ressources sont notamment constituées :

- de dotations globales versées par les autorités de tarification,
- de l'encaissement de prix de journée dont le montant unitaire est fixé par l'autorité de tarification.

L'ensemble de ces produits permet d'assurer la continuité d'exploitation de l'association.

Nous avons examiné les procédures d'engagement et le versement desdits financements. Nous nous sommes donc assurés de l'utilisation de ces fonds conformément aux budgets autorisés par les autorités de tarification.

Par ailleurs, la note « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'élaboration et la présentation des comptes de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et nous nous sommes assurés de leur correcte application notamment en ce qui concerne :

- La bonne application des dispositions relatives au plan comptable associatif, à la présentation qui a été faite en annexe ainsi qu'aux dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles, relatives à la gestion budgétaire, comptable et financière des établissements médico-sociaux.

Par ailleurs, comme il est indiqué au paragraphe 3.2 de l'annexe « Résultat par activité ou établissement », votre association présente un résultat net au titre de l'exercice 2022 qui fait apparaître une insuffisance – 4 181 729 € correspondant à :

- Un déficit de – 4 138 105 € relevant du contrôle des tiers financeurs et,
- Un déficit de -43 625 € relevant de la gestion propre de l'association.

Au titre de l'exercice 2022, votre association dégage donc un déficit comptable sous gestion des autorités de tarification de - 4 138 105 €, ventilé comme suit :

- Section hébergement :	- 4 312 182 €
- Section dépendance :	- 438 534 €
- Section soins :	+ 786 768 €
- Autres :	- 174 157 €
Soit	-4 138 105 €

Sur lequel les autorités de tarification devront se prononcer.

La gestion propre, quant à elle, dégage un déficit de – 43 625 € qui concerne l'établissement les Jardins Fleuris (-10 799 €), la crèche des Coccinelles (-42 661) et les Oliviers de Saint Jean (+9 835 €).

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 12 avril 2023.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT À MARSEILLE, LE 14 AVRIL 2023

**Le Commissaire aux Comptes
SYREC SA**

Le Président Directeur Général



**Luc-René CHAMOULEAU
Commissaire aux Comptes**

GRUPE ENTRAIDE - COMPTES ANNUELS 2022 - BILAN ACTIF

Dossier : 99 - COMPTES ANNUELS - Périodes de : 01/2022 à 12/2022

Libellé	Montant brut 2022	Amort. et prov. 2022	Montant net 2022	Montant net 2021
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles :				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	327 536,04	263 092,39	64 443,65	80 975,65
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	5 436 011,62		5 436 011,62	5 436 011,62
Constructions	45 973 581,18	15 198 449,45	30 775 131,73	32 017 073,31
Installations techniques, matériels et outillage	6 682 025,12	4 729 695,27	1 952 329,85	2 377 007,73
Autres immobilisations corporelles	12 836 191,23	9 790 640,76	3 045 550,47	3 211 251,39
Immobilisations corporelles en cours	4 158 162,99		4 158 162,99	1 664 256,77
Immobilisations Financières :				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	516 608,24		516 608,24	1 527 901,49
Prêts	1 105 040,88		1 105 040,88	1 086 495,88
Autres immobilisations financières	14 379,24		14 379,24	14 379,24
TOTAL I	77 049 536,54	29 981 877,87	47 067 658,67	47 415 353,08
Comptes de liaison (1)				
TOTAL II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	163 562,00		163 562,00	163 562,00
Créances (2) :				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	2 166 115,54	83 416,47	2 082 699,07	1 707 717,90
Autres créances	2 995 062,72	54 532,91	2 940 529,81	2 832 061,37
Valeurs mobilières de placement	598 916,53		598 916,53	8 582,87
Disponibilités	2 288 334,35		2 288 334,35	2 978 983,66
Charges constatées d'avance	52 803,14		52 803,14	11 871,81
TOTAL III	8 264 794,28	137 949,38	8 126 844,90	7 702 779,61
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Ecart de conversion (actif) VI				
TOTAL ACTIF (I +II+III+IV+V+VI)	85 314 330,82	30 119 827,25	55 194 503,57	55 118 132,69
(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement entre cet établissement et les autres établissements et services concernés.				
(2) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an :				
(3) Dont créances mentionnées à l'article R.314-96 du CASF.				

GROUPE ENTRAIDE - COMPTES ANNUELS 2022 - BILAN PASSIF

Dossier : 99 - COMPTES ANNUELS - Périodes de : 01/2022 à 12/2022

Libellé	Montant net 2022	Montant net 2021
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 918 486,62	1 918 486,62
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
Dons et legs		
Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
Réserves :		
Excédents affectés à l'investissement	6 787 121,16	6 663 024,76
Réserves de compensation	4 659 339,59	4 696 939,09
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	188 062,98	188 062,98
Autres réserves	238 247,72	238 247,72
Report a nouveau		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	1 413 731,73	925 588,14
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs		
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	-10 970 963,83	-5 964 221,57
Dépenses non opposables aux tiers financeurs		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	-4 181 729,94	-4 432 101,77
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	12 172 457,86	11 597 030,39
Provisions réglementées :		
dont Couverture du besoin en fonds de roulement	66 086,81	137 340,23
dont Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	66 086,81	137 340,23
dont Réserves des plus-values nettes d'actif		
Immobilisations grevées de droits		
TOTAL I	12 290 840,70	15 968 396,59
Comptes de liaison		
TOTAL II		
Provisions pour risques	993 519,96	1 006 370,28
Provisions pour charges	1 634 652,72	1 094 017,13
Fonds dédiés	314 938,00	314 938,00
TOTAL III	2 943 110,68	2 415 325,41
DETTES (3)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	26 898 170,92	24 727 305,44
Emprunts et dettes financières divers (3)	1 119 812,38	1 058 526,53
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs	10 441,90	10 441,90
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	3 418 990,96	2 361 384,53
Dettes sociales et fiscales	4 922 275,72	5 488 522,51
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 951,38	1 951,38
Autres dettes (5)	3 588 898,93	3 086 278,40
Produits constatés d'avance	10,00	
TOTAL IV	39 960 552,19	36 734 410,69
Ecart de conversion (passif)		
TOTAL V		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	55 194 503,57	55 118 132,69
(1) Dont compte 1201 et compte 1291 résultats sous contrôle de tiers financeurs.		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	910 251,60	2 702 613,38
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.		
(4) Dont à plus d'un an :		
Dont à moins d'un an :		
(5) Dont fonds des majeurs protégés :		

GROUPE ENTRAIDE - COMPTES ANNUELS 2022 - COMPTE DE RESULTAT

Dossier : 99 - COMPTES ANNUELS - Périodes de : 01/2022 à 12/2022

CHARGES	Exercice 2022	Exercice 2021
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises Variation de stock		
Achats de matières premières et fournitures Variation de stock		
Achats d'autres approvisionnements Variation de stock	460 877,54	401 031,54
Achats non stockés de matières et fournitures	2 004 028,85	1 742 850,61
Services extérieurs et autres	8 780 990,01	8 881 046,05
Impôts, taxes et versements assimilés :		
- sur rémunérations	922 207,73	835 704,33
- autres	602 678,22	644 020,24
Charges de personnel :		
- salaires et traitements	15 348 075,08	14 864 591,26
- charges sociales	6 452 086,21	5 898 570,58
Dotations aux amortissements et provisions :		
Dotations aux amortissements :		
- des immobilisations	2 629 131,18	2 413 795,89
- des charges d'exploitation à répartir		
Dotations aux provisions :		
- sur actif circulant		87 508,55
- pour risques et charges d'exploitation	896 888,00	1 108 811,80
Autres charges	1 923 463,82	1 811 954,01
TOTAL I	40 020 426,64	38 689 884,86
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	437 364,57	342 936,78
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	437 364,57	342 936,78
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Exercice courant	21 737,99	2 229,01
Exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	721,81	336 596,30
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
- dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
- dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		
- dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif		
- dotations aux autres provisions réglementées		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Impôts sur les sociétés	4 954,00	1 828,00
TOTAL III	27 413,80	340 653,31
TOTAL DES CHARGES	40 485 205,01	39 373 474,95
RESULTAT CREDITEUR = Excédent		
TOTAL GENERAL (I + II + III)	40 485 205,01	39 373 474,95

GROUPE ENTRAIDE - COMPTES ANNUELS 2022 - COMPTE DE RESULTAT

Dossier : 99 - COMPTES ANNUELS - Périodes de : 01/2022 à 12/2022

PRODUITS	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue :		
- prestations de services	662 824,66	611 575,50
- divers	1 435 186,22	1 402 972,35
Production stockée ou déstockage de production		
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification	29 908 862,79	27 861 739,15
Subventions d'exploitations et participations	577 497,20	567 575,66
Reprises sur amortissements et provisions	546 206,66	265 692,62
Transferts de charges	221 604,61	528 133,15
Autres produits	1 882 059,11	1 899 950,09
TOTAL I	35 234 241,25	33 137 638,52
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et des immobilisations financières		
Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	18 242,67	12 689,63
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	18 242,67	12 689,63
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	429 684,37	71 557,98
- exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	550 053,36	1 578 078,90
Reprises sur provisions :		
- reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
- reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	71 253,42	141 408,15
- reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif		
- reprises sur autres provisions		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Transferts de charges		
TOTAL III	1 050 991,15	1 791 045,03
TOTAL DES PRODUITS	36 303 475,07	34 941 373,18
RESULTAT DEBITEUR = Déficit	4 181 729,94	4 432 101,77
TOTAL GENERAL (I + II + III)	40 485 205,01	39 373 474,95

Groupe Entraide

Annexe aux comptes annuels
de l'exercice clos le
31/12/2022

Montants exprimés en Euros

SYREC - Commissaire aux comptes

Table des matières

1	Faits majeurs de l'exercice	1
1.1	Événements principaux de l'exercice	1
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	2
1.2.1	Présentation des comptes	2
1.2.2	Méthode générale	2
1.2.3	Changement de méthode d'évaluation	4
1.2.4	Changement de méthode de présentation	4
1.2.5	Immobilisations	4
1.2.6	Créances	4
2	Informations relatives au bilan	5
2.1	Actif	5
2.1.1	Tableau des immobilisations	5
2.1.2	Tableau des amortissements	5
2.1.3	Informations relatives à la réévaluation	5
2.1.4	Immobilisations incorporelles	6
2.1.5	Immobilisations corporelles	6
2.1.6	Immobilisations financières	8
2.1.7	Évaluation des stocks	9
2.1.8	Créances	9
2.1.9	Produits à recevoir	9
2.1.10	Valeurs mobilières de placement	10
2.1.11	Charges constatées d'avance	10
2.2	Passif	10
2.2.1	Fonds associatifs	10
2.2.2	Provisions pour risques et charges	12
2.2.3	Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires	13
2.2.4	Provision pour médailles du travail	13
2.2.5	État des dettes	14
2.2.6	Fonds dédiés – Tableaux de suivi	14
2.2.7	Fournisseurs et comptes rattachés	15
2.2.8	Dettes fiscales et sociales	15
2.2.9	Informations à caractère fiscal	15
2.2.10	Produits constatés d'avance	15
3	Informations relatives au compte de résultat	16
3.1	Ventilation des produits d'exploitation	16
3.2	Résultat par activité ou établissement	16

3.3	Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs)	16
3.4	Ventilation de l'effectif moyen	17
3.5	Impôt sur les bénéfices	17
3.5.1	Ventilation	17
3.5.2	Impôt différé	17
3.6	Résultat exceptionnel	17
4	Autres informations	18
4.1	Information relative à la rémunération des dirigeants	18
4.2	Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition...)	18
4.3	Legs et donations acceptés par l'association avant autorisation administrative	18
4.4	Tableau de suivi des legs et donations	18
4.5	Tableau de suivi des dons en nature restant à vendre	18
4.6	Engagements hors bilan	18
4.6.1	Emprunt auprès des organismes bancaires	18
4.6.2	Dettes garanties par des sûretés réelles	19
4.6.3	Engagements financiers	20
4.6.4	Crédit-bail	20
5	Evénements post-clôture	21

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

L'exercice 2022 est arrêté avec une perte de -4 181 729 €. Cette dernière s'explique par les faits majeurs suivants :

- L'activité a fortement baissée au cours des deux dernières années -10 % en 2020 et -9.95% en 2021. L'activité de l'année 2022 a toutefois progressée de 5,60 % par rapport à 2021 mais les taux d'occupation des établissements sont inférieurs aux taux prévisionnels de 2022.
- Les surcouts relatifs à la masse salariale (augmentations SMIC et remplacements) et à l'augmentation de l'énergie et de la restauration n'ont pas été intégrés dans les prix de journée.
- L'association a un recours à un prêt garanti par l'Etat en 2022 pour un montant de 5.000.000 € afin de reconstituer sa trésorerie.
- L'association a bénéficié des Crédits Non Reconductibles (CNR) attribués par l'ARS au titre des mesures nationales d'aides aux établissements médico-sociaux pour un montant total de 1 124 876 €. Les montants accordés sont les suivants :

	Perte exploitation 2021	Soutien Ehpad	Pathos Autres	Prime Ségur RA 2022	Total
Lou Paradou				2 643	2 643
Roy Espagne				2 539	2 539
Jas de Bouffan				2 592	2 592
Mas de Sarret				2 251	2 251
Les Pins				2 611	2 611
Jardins fleuris	73 752	124 455	1 000		199 207
L'Ensouléiado	87 100	91 790	1 000		179 890
Griffeuille		115 080	1 000		116 080
Clos Saint Martin		114 475	1 000		115 475
Marylise	77 264	120 560	1 000		198 824
Le Lacydon	71 500	75 350	2 050		148 900
Les Oliviers	59 704	93 160	1 000		153 864
	369 320	734 870	8 050	12 636	1 124 876

- L'activité de la résidence autonomie a été maintenue à 16 lits. Les lits transférés n'ont pas pu être installés dans l'attente des travaux. La perte constatée en 2022 s'élève à -785 K€.

- L'association a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur la TVA dans le cadre du revirement de jurisprudence sur l'application d'un secteur d'activité distinct sur la section soins non soumise à Tva. L'association a engagé une procédure contentieuse. Dans l'attente, nous avons passé une provision pour risques de 699 151 € correspondant à la régularisation provisoire des années 2020 et 2021 contestée. En 2022, la procédure est toujours en cours et nous avons provisionné à hauteur de 595 389 € au titre de l'année 2022.
- L'association a provisionné pour 336 353 € de risques prud'homaux.
- Dans le cadre de la réforme de la tarification, l'association est engagée dans la procédure de signature d'un Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec l'ARS et le Conseil départemental 13. L'ARS a publié un nouveau calendrier de signature des CPOM pour 2023.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe.

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce en respectant le règlement ANC 2018-06 et à défaut d'autres dispositions spécifiques celles du règlement ANC 2014-03 relative au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

PERIMETRE DES COMPTES COMBINES

a) Données générales et situation au 31 décembre 2022

L'Association ENTRAIDE organise son activité en faveur des personnes âgées.

Au total, les comptes annuels 2022 de l'Association regroupent 16 structures comptables ainsi réparties :

- EHPAD Les Jardins Fleuris
- EHPAD L'Ensouleiado
- EHPAD Griffeuille
- EHPAD Le Clos St Martin
- EHPAD La Marylise
- EHPAD Le Lacydon
- EHPAD Les Jardins de Maurin
- EHPAD Les Oliviers de Saint Jean
- Résidence Autonomie Lou Paradou
- Résidence Autonomie Le Roy d'Espagne
- Résidence Autonomie Jas de Bouffan
- Résidence Autonomie Le Mas de Sarret
- Résidence Autonomie Les Pins
- Siège social
- Pôle Infos Seniors
- Crèche les Coccinelles

Toutes les structures de l'Association clôturent leurs comptes au 31 décembre 2022.

b) Méthode d'intégration

Chacune de ces structures dispose d'une comptabilité générale séparée, qui fait ensuite l'objet d'une sommation pour former le bilan général et le compte de résultat général de l'Association. Toutefois, certains flux internes sont éliminés des comptes annuels.

Il s'agit :

- Des comptes de liaison (comptes réciproques) qui retracent principalement les créances et les dettes des différentes structures vis à vis du siège.

En revanche, les frais de siège facturés aux établissements sont maintenus en produits et en charges d'exploitation afin d'en conserver la traçabilité conformément aux préconisations réglementaires en la matière (1 794 916 € en 2022)

1.2.3 Changement de méthode d'évaluation

NEANT

1.2.4 Changement de méthode de présentation

NEANT

1.2.5 Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), hormis celles ayant fait l'objet d'une réévaluation légale. (Cf. § 2.1.3)

1.2.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

SYREC - Commissaire aux comptes

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions*	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	312 396	15 140	-	327 536
Immobilisations corporelles	70 240 129	775 686	88 005	70 927 809
Immobilisations en cours	1 664 217	2 669 477	175 531	4 158 163
Immobilisations financières	2 628 777	71 513	1 064 261	1 636 028
TOTAL	74 845 518	3 531 816	1 327 798	77 049 537

2.1.2 Tableau des amortissements

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	231 421	31 672		263 092
Immobilisations corporelles	27 207 234	2 597 460	85 908	29 718 785
Immobilisations financières				
TOTAL	27 438 655	2 629 131	85 908	29 981 878

2.1.3 Informations relatives à la réévaluation

Date de la réévaluation : 1976 – Réévaluation Légale

Types d'immobilisation	Valeur avant la réévaluation	Valeur après la réévaluation	Ecart de réévaluation
Immobilisations corporelles :			
- Jardins Fleuris	34 941	163 730	128 789
- Roy d'Espagne	36 810	484 788	447 978
- L'Ensouléiado	17 639	250 699	233 061
- Griffeuille	51 810	321 985	270 175
- Clos Saint Martin	-	222 682	222 682
- Les Pins	162 334	671 304	508 971
Total	303 534	2 115 189	1 811 655

Cet écart de réévaluation concernant les immobilisations corporelles ci-dessus est comptabilisé au passif du bilan en fonds associatifs sans droit de reprise.

2.1.4 Immobilisations incorporelles

2.1.4.1 Principaux mouvements

La variation principale correspond au renouvellement des licences des logiciels serveurs.

2.1.4.2 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	3 ans

2.1.5 Immobilisations corporelles

2.1.5.1 Les mouvements

Les investissements comptabilisés au cours de l'exercice sont les suivants :

Nature de l'immobilisation	Montants	
	Investissements directs	Crédit-Bail
Logiciels	15 140	
Autres immobilisations incorp.	-	
Terrain	-	
Constructions	-	
Installations et agencements	606 202	
Matériel et outillage	85 559	
Matériel médical	30 306	
Matériel de transport	-	
Matériel de bureau	53 620	
Mobilier	-	
Total	790 826	

- **Acquisitions :**

• **Agencements des locaux :**

Remplacements Volets roulants 60 665 € - Climatisation 160 207 € - Remplacements Chauffe-eaux et travaux réseaux ECS 62 655 € - Téléphonie (autocom) – alarme – vidéo surveillance 105 070 € - Garde-corps toit terrasse Roy Espagne 121 600 €.

• **Matériels et outillage :**

Matériels de cuisine 22 671 € et de buanderie et ménage 32 371 € sur plusieurs établissements. Remplacement convecteurs 12 720 € résidence les Pins

• **Matériels médicaux :** Chariots de soins et de douche sur plusieurs établissements

• **Matériels de bureau et informatique :** Remplacement ordinateurs, tablettes, téléphones et équipement informatique dans les établissements et au siège.

- **Cessions :**

Les sorties correspondent à la mise au rebut des matériels remplacés.

2.1.5.2 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions*	Linéaire	50 ans (Ancien MAPA)
Installations techniques,	Linéaire	10 ans
Matériel et outillage industriels	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

* Pour les autres constructions application du CRC-2002-10 relatif à l'approche par composants.

Vous trouverez ci-après les durées d'utilité retenues par composants pour les constructions.

Composants : Immeubles d'exploitation	Durée d'utilité
Structure et ouvrages assimilés	40 ans
Menuiseries extérieures	25 ans
Chauffage collectif	25 ans
Etanchéité	15 ans
Ravalement avec amélioration	15 ans
Electricité	25 ans
Plomberie et sanitaire	25 ans
Ascenseurs	15 ans

La méthode de calcul des amortissements pratiquée est de mode linéaire.

Pour les constructions anciennes antérieures à l'année 1994, nous n'avons pas pu détailler les divers composants. Par défaut la totalité de la valeur nette comptable a été affectée au composant « Structure et ouvrages assimilés » avec une durée d'amortissement de 40 ans.

2.1.6 Immobilisations financières

2.1.6.1 Principaux mouvements

Les principaux mouvements d'immobilisations financières concernent la cotisation à l'effort construction 2022 versée à Action Logement et la cession des parts sociales de la CEPAC.

2.1.6.2 Immobilisations financières

Types d'immobilisations	Valeur
Participations	
Créances rattachées à des participations	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	516 608
Autres titres immobilisés	14 379
Prêts	1 105 041

2.1.7 Evaluation des stocks

Néant

2.1.8 Créances

Créances(a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créance de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)	1 105 041	30 404	1 074 637
Autres	14 379		14 379
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	2 082 699	1 707 718	
Autres créances (2)	2 940 530	2 940 530	
Charges constatées d'avance	52 803	52 803	
TOTAL	6 195 452	4 731 455	1 089 016
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	68 966		
Prêts récupérés en cours d'exercice			
(2) Dont produits à recevoir (cf. § 2.1.9)	1 384 728		

2.1.9 Produits à recevoir

Nature	Montant
Facturation crèche CAF – MSA – Mairie Eyguières	233 252
Remboursement formation Unifaf	43 094
CG 13 - Facturation Aide sociale	13 634
Carsat – Subvention investissement – Jas de Bouffan	435 260
Carsat – Subvention investissement – Roy Espagne	423 723
Carsat – Subvention investissement – Jardins de Maurin	228 677
Divers	7 088
Total	1 384 728

2.1.10 Valeurs mobilières de placement

Titre	Valeur d'acquisition	Cours à la clôture de l'exercice	Plus value latente	Moins value latente
Divers	899	899		
Livret Crédit Mutuel	277	277		
Livret Institutionnel Crédit Coopératif	597 740	597 740		
Total	598 917	598 917	0	-

2.1.11 Charges constatées d'avance

Nature	Montant
Abonnement documentation - journaux	2153,48
Abonnement Eau et Electricité	2889,18
Locations	11 502,01
Abonnement Ageval	5 894,64
Chèques Déjeuners 2023	20 767,83
CNAM formation 2023	9 596,00
Total	52 803,14

2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

2.2.1.1 Fonds propres avant résultat de l'exercice

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentat.	Diminution	Transfert cpte à cpte	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise					-
Valeur du patrimoine intégré	1 873 149				1 873 149
Fonds statutaires					-
Apports sans droit de reprise	29 128				29 128
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	16 209				16 209
Subventions d'investissement sur biens renouvelables					-
Total	1 918 487	-	-	-	1 918 487
Ecart de réévaluation					-
Réserves					-
Excédents affectés à l'investissement	6 663 025	124 096			6 787 121
Réserves de compensation	4 696 939	151 550	189 149		4 659 340
Réserves de trésorerie	188 063				188 063
Autres réserves	238 248				238 248
Total	11 786 275	275 646	189 149	-	11 872 771
Report à nouveau	925 588	587 709	99 566		1 413 732
Total	925 588	587 709	99 566	-	1 413 732

- Détail des subventions accordées en 2022

NEANT

- Détail des excédents affectés à l'investissement

Nature	Montant
Mas de Sarret	35 725
Les Pins	88 371
Total	124 096

2.2.1.2 Réserve pour projet associatif

NEANT

2.2.1.3 Autres fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs avec droit de reprise				0
Apports				0
Subventions d'investissements sur biens renouvelables par l'organisme	0			0
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				0
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	-5 964 222	1 149 988	6 156 730	-10 970 964
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				0
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables par l'organisme	15 239 366	1 125 221	243 459	16 121 129
Reprise de Subventions	-3 642 335	-549 794	-243 459	-3 948 670
Total subventions nettes	11 597 031	575 427	0	12 172 459
Provisions réglementées	137 340		71 253	66 087

2.2.2 Provisions pour risques et charges

2.2.2.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provision à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	1 006 370	336 353	349 203	993 520
Provisions pour Impôts	699 151	595 389		1 294 540
Provisions pour charges	394 866	0	54 753	340 113
TOTAL	2 100 387	931 742	403 957	2 628 173

2.2.2.2 Evaluation des provisions pour risques et charges

- Provision litiges prud'homaux : 993 520 €

La provision concerne douze dossiers en cours. La provision est évaluée sur la base de la demande faite par le salarié. Elle est conservée jusqu'à extinction des voies de recours.

- Provision pour Impôts : 1 294 540 €

L'association a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur la TVA dans le cadre du revirement de jurisprudence sur l'application d'un secteur d'activité distinct sur la section soins non soumise à Tva. L'association a engagé une procédure contentieuse et dans l'attente nous avons passé une provision pour risques de 699 151 € correspondant à la régularisation

provisoire des années 2020 et 2021. Au 31 décembre 2022, la procédure étant toujours en cours nous avons provisionné 595 389 € au titre de la tva non déduite en 2022.

- **Provision pour charges : 340 113 €**

Une provision pour travaux a été constituée sur l'ensemble des résidences autonomies afin de réhabiliter les parties communes et les studios des résidents. L'évaluation a été faite sur la base de devis et de bordereaux de prix sur une base forfaitaire pour les parties communes et en fonction du nombre d'appartements de chaque établissement. Cette provision sera utilisée sur plusieurs années en fonction des mouvements sur les appartements.

2.2.3 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

L'accord d'entreprise appliqué par l'Association prévoit le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à 1/10^e de mois de salaire par année d'ancienneté majoré de 2/15^e de mois de salaire de base au-delà de 10 ans.

Le montant des droits acquis par les salariés au titre des indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élève à : 1 430 648 €. Ce montant tient compte de la probabilité de présence dans l'Association à l'âge de la retraite déterminé en fonction du taux de rotation des salariés et de la table de mortalité, d'un taux d'évolution des rémunérations de 1 % et d'un taux d'actualisation de 3.75%. Ce montant n'est pas comptabilisé en provision pour risques et charges.

2.2.4 Provision pour médailles du travail

L'accord d'entreprise de l'ENTRAIDE prévoit l'attribution de médailles du travail au bout de 20 ans et de 30 ans d'ancienneté. Ces médailles du travail donnent lieu à l'attribution unique de points supplémentaires aux salariés concernés.

Cet engagement envers les salariés doit être provisionné dans les comptes de l'Association au 31 décembre 2020 conformément au règlement CRC n° 2004-03. L'évaluation de cette provision doit être réalisée sur la base des salariés présents dans l'Association à la date de clôture de l'exercice, sous contrat à durée indéterminée, en prenant en compte :

- La probabilité que les salariés atteindront l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille (en fonction du taux de rotation du personnel et de la table de mortalité),
- Du versement d'une gratification unique pour une ancienneté de 20 ans,
- Du versement d'une gratification unique pour une ancienneté de 30 ans,
- D'un taux d'actualisation.

A titre d'information, au titre de l'exercice 2022, l'engagement des médailles du travail a été valorisé à la somme de 179 165 euros pour les salariés qui atteindront une ancienneté de 20 ans et 197 665 pour les salariés qui atteindront une ancienneté de 30 ans. Ce montant n'est pas comptabilisé en provision pour risques et charges.

2.2.5 Etat des dettes

Dettes(b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine	26 898 171	3 145 939	6 940 211	16 812 020
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2)	1 119 812	790 719	95 508	233 585
Avances et acomptes reçues				
Redevables créditeurs	10 442	10 442		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 418 991	3 418 991		
Dettes fiscales et sociales	4 922 276	4 922 276		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 951	1 951		
Autres dettes	3 588 899	3 588 899		
Produits constatés d'avance	-	-		
TOTAL	39 960 542	15 879 218	7 035 719	17 045 605
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice	5 000 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 081 240			

(b) non compris avances et acomptes reçus sur commandes en cours

2.2.6 Fonds dédiés – Tableaux de suivi

Situations	Montant des fonds affectés au projet	Fonds à dégager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice (19)
	(2)	A	B	C	D=A-B+C
Régul Tva - TS		314 938,00			314 938,00
TOTAL		314 938,00			314 938,00

Le fonds dédié a été constitué en 2018 dans le cadre de la régularisation de la tva et de la taxe sur les salaires pour les années 2016, 2017 et 2018. Les fonds dédiés n'ont pas été impactés par le règlement de l'ANC 06-2018.

2.2.7 Fournisseurs et comptes rattachés

	Nature	Montant fin d'exercice
Fournisseurs		3 418 991
Factures non parvenues	Exploitation	52 483
	Immobilisations	

2.2.8 Dettes fiscales et sociales

Nature	Montant
Personnel - Rémunérations	27 202
Comité d'entreprise	61 718
Provision congés payés	1 612 342
Provision CET-Précarité-Prime Segur	513 483
Urssaf	526 652
Mutuelle - Prévoyance	248 471
Caisses de retraites	168 718
Assedic	42 857
Prélèvement à la source	26 762
Formation continue	147 933
Effort construction	68 967
Etat - Impôts	15 921
Tva	12 534
Taxe sur les salaires	29 174
Reversement retraites Départements A.S	1 419 542
Total	4 922 276

2.2.9 Informations à caractère fiscal

La location du bâtiment (64 rue Longue des capucins) entraîne la soumission à l'IS sur les revenus fonciers. Le résultat fiscal de l'exercice est un excédent de 9528 euros car les loyers ont été partiellement encaissés en 2022.

2.2.10 Produits constatés d'avance

Nature	Montant
Cotisation 2023	10
Total	10

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation des produits d'exploitation

Critères utilisés :

Tableau de répartition des produits d'exploitation	
Forfait Soins	9 989 952
Loyers	1 383 055
Prix de journée Hébergement	17 018 313
Prix de journée Dépendance	2 900 598
Crèche	662 824
Divers	52 131
Total	32 006 873

3.2 Résultat par activité ou établissement

ETABLISSEMENTS	Sous contrôle des tiers financeurs				Gestion Propre
	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	AUTRES	AUTRES
ADMIN. GENERALE				-185 265	
POLE INFOS SENIORS				11 108	
CRECHE LES COCCINELLES					-42 661
LOU PARADOU	-142 430		90 916		
ROY D' Espagne	-797 142		68 100		
JAS DE BOUFFAN	-365 695		42 727		
MAS DE SARRET	-38 174		60 739		
LES PINS	29 749		42 394		
JARDINS DE MAURIN	-785 887				
JARDINS FLEURIS	-165 223	1 775	115 248		-10 799
ENSOULEIADO	-217 536	-50 063	68 401		
GRIFFEUILLE	-607 605	-97 424	-5 014		
CLOS SAINT MARTIN	-140 701	-36 397	108 853		
MARYLISE	-170 920	-109 885	17 715		
LACYDON	-135 085	-45 692	157 608		
LES OLIVIERS ST JEAN	-775 532	-100 848	19 080		9 835
	-4 312 182	-438 534	786 768	-174 157	-43 625

3.3 Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs)

Le résultat comptable est égal au résultat administratif aucun retraitement n'est effectué.

3.4 Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
- Cadres	36	
- Salariés	426	
TOTAL	462	

L'effectif est calculé sur la base du nombre des personnes présentes au 31 décembre 2022.
Contributions volontaires en nature

Les administrateurs ont participé régulièrement à la vie des Instances de l'Association.

3.5 Impôt sur les bénéfices

3.5.1 Ventilation

Le montant comptabilisé en 2022 pour 4 954 € correspond à l'IS dû au taux de 15% sur les revenus des parts sociales Caisse d'épargne et Crédit Coopératif et sur les loyers au taux de 24%.

3.5.2 Impôt différé

NEANT

3.6 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de 2021 est un excédent de 1 023 577 €. Il intègre :

- La reprise de subvention d'investissement pour 549 794 € ;
- La reprise sur provision réglementées pour 71 253 € ;
- La régularisation des soldes clients antérieurs à l'année 1993 pour 424 790 €.

4 Autres informations

4.1 Information relative à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006, le montant des rémunérations et avantage en nature versé aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 293 841 € en 2022.

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 48 831 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 48 831 €

- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les autres services liés à la mission de contrôle légal, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 €

4.2 Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition...)

NEANT

4.3 Legs et donations acceptés par l'association avant autorisation administrative

NEANT

4.4 Tableau de suivi des legs et donations

NEANT

4.5 Tableau de suivi des dons en nature restant à vendre

NEANT

4.6 Engagements hors bilan

4.6.1 Emprunt auprès des organismes bancaires

Au 31 décembre 2022, l'engagement vis-à-vis des organismes financiers s'élève à la somme de :
se décomposant comme suit :

- capital restant dû	26 271 150 €
- intérêts restant dus	8 700 588 €

4.6.2 Dettes garanties par des sûretés réelles

Type	Bien donné en garantie	Capital restant dû
Hypothèque 1er rang C.F.F	Terrain + construction Marylise II Traverse des faïenciers	6 461 401 €

SYREC - Commissaire aux comptes

4.6.3 Engagements financiers

	2 022	2 021
ENGAGEMENTS DONNES		
Emprunt Crédit Coopératif - 1 320 000 €		
Nantissement 32787 parts du crédit coopératif	500 002	500 002
ENGAGEMENTS RECUS		
Emprunt Crédit Coopératif - PGE - 3 000 000 €		
- Garantie Etat - 80%	2 400 000	-
Emprunt Caisse d'épargne - PGE - 2 000 000 €		
- Garantie Etat - 80%	1 600 000	-
Ehpad Jardins Fleuris		
Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations - 917 636 €		
- Caution 45% Conseil général 13 - Délibération du 30/10/2015	412 936	412 936
- Caution 5% Commune de Miramas - Délibération du 14/05/2015	45 882	45 882
- Caution 50% SAN Ouest Provence - Délibération du 22/10/2015	458 818	458 818
Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations - 6 727 735 €		
- Caution 45% Conseil général 13 - Délibération du 30/10/2015	3 027 481	3 027 481
- Caution 5% Commune de Miramas - Délibération du 14/05/2015	336 387	336 387
- Caution 50% SAN Ouest Provence - Délibération du 22/10/2015	3 363 867	3 363 867
ehpad Marylise		
Emprunt Crédit Foncier de France - 7 806 000 €		
- Caution Conseil Général 13 - 40% - Délibération 15/10/2010	3 122 400	3 122 400
Emprunt Caisse d'Epargne Immobilier - 2 300 000 €		
- Caution Conseil Général 13 - 40% - Délibération 15/10/2010	920 000	920 000
- Caution simple 20% C.E.G.C - 19/11/2010	460 000	460 000
Emprunt Caisse d'Epargne Equipement - 1 100 000 €		
- Caution simple 50% C.E.G.C - 19/11/2010	550 000	550 000
Ehpad Griffeuille		
Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations - 782 845 €		
- Caution Conseil Général 13 - 45% - Délibération 15/04/2016	352 280	352 280
- Caution 55% Commune d'Arles - Délibération du 01/06/2016	430 565	430 565
Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations - 2 925 140 €		
- Caution Conseil Général 13 - 45% - Délibération 15/04/2016	1 316 313	1 316 313
- Caution 55% Commune d'Arles - Délibération du 01/06/2016	1 608 827	1 608 827
Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations - 258 902 €		
- Caution Conseil Général 13 - 45% - Délibération 15/04/2016	116 506	116 506
- Caution 55% Commune d'Arles - Délibération du 01/06/2016	142 396	142 396
Emprunt Caisse des Dépôts et Consignations - 816 000 €		
- Caution Conseil Général 13 - 45% - Délibération 15/04/2016	367 200	367 200
- Caution 55% Commune d'Arles - Délibération du 01/06/2016	448 800	448 800

4.6.4 Crédit-bail

NEANT

5 Evénements post-clôture

Dans le cadre des projets de délocalisation et réhabilitation des établissements, le Conseil départemental a validé les plans pluriannuels d'investissements (PPI) des établissements suivants :

- Ehpad l'Ensouléiado : Transfert et reconstruction sur la commune de Peynier
- Résidence autonomie Lou Paradou : Transfert et reconstruction sur la commune de Peynier
- Résidence autonomie les Pins : Reconstruction de l'établissement commune de Marseille
- Résidence autonomie les Jardins der Maurin : Réhabilitation de l'ancien bâtiment commune de Berre l'Etang.

Le Conseil départemental 13 a accordé sur ces projets une subvention d'investissement de 5.300.000 €. La Carsat a accordé des subventions d'investissement à hauteur de 2.122.034.€ et des prêts à taux zéro pour 2 096 589 €.

SYREC - Commissaire aux Comptes